

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 469

Artikel: A propos d'un jugement : [1ère partie]

Autor: Vuilliomenet, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTIONM^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer**ADMINISTRATION**M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officieldes publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses**ABONNEMENTS**SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... » 8.—
Le numéro... » 0.25**ANNONCES**La ligne ou son espace :
40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre d'après en cours.

Les changements, qui s'appellent révolutions quand ils ne réussissent pas, se nomment réformes quand ils réussissent.

André CHAUMEIX.

Nouvelle attaque contre le droit au travail de la femme

Aux Chambres Fédérales

Celles de nos lectrices qui ont eu la patience de plonger dans le maquis des discussions, propositions, contre-propositions, amendements, motions et discours dont cette session des Chambres consacrée au programme financier du Conseil Fédéral nous offre le réjouissant spectacle... celles-ci donc auront-elles déniché dans ce fouillis un petit amendement, d'apparence modeste, déposé par M. Rittmeyer, conseiller national de Saint-Gall, et qui a si peu frappé l'attention de ses collègues qu'il a passé comme lettre à la poste, sans soulever la moindre opposition? Bon nombre de nos journaux romands ne l'ont pas même mentionné. Et pourtant, c'est là de nouveau une de ces propositions qui, sous le prétexte financier, porte gravement et dangereusement atteinte à la situation des femmes, et risquerait, si elle était adoptée, de priver bien des femmes de leur gagne-pain. Qu'on en juge:

Lors des réductions d'effectifs, et, cas échéant, lors de nouveaux engagements, la situation des personnes du sexe masculin sera prise en considération.

Traduction en termes usuels de ce langage administratif-parlementaire: Lorsque l'on renverra du personnel, ce seront les femmes que l'on fera partir, et l'on gardera les hommes. Mais inversement, lorsque, éventuellement, l'on engagera du personnel nouveau, on verra à nommer des hommes et pas des femmes.

Il faut que ces débats, confus autant qu'interminables, aient vraiment bien obscurci l'entendement de nos législateurs fédéraux, pour qu'aucun d'eux (vous entendez bien: aucun) n'ait élevé la voix pour protester contre ce mode souverainement injuste de retirer à des femmes leur gagne-pain, uniquement pour motif de sexe, sans le moindre égard à leur situation économique, à leurs charges de famille, à leurs capacités, à leur spécialisation professionnelle, et surtout à leurs droits d'êtres humains, M. Rittmeyer aurait tout aussi

bien pu demander que, lors des réductions d'effectifs ou d'engagement éventuel de personnel, l'on tint compte des personnes pesant plus ou moins de soixante kilos, ou dépassant 1 m. de taille, ou ayant les cheveux noirs ou blonds, que cela n'aurait pas été pire, logiquement parlant. Mais las! nos conseillers nationaux (qui ne sont pas élus par des femmes mais bien en tenant compte du chiffre de la population féminine) sont tellement habitués à considérer les femmes comme élément négligeable que personne n'a rien dit. Et l'amendement Rittmeyer a été accepté au National.

(La fin en 3^e page.) E. Gd.**Lire en 2^e page:**E. K.: *Le service obligatoire des femmes en Allemagne.*V. D.: *Le service social parisien de l'enfance. Le « Carillon » de Lausanne (avec illustrations).***En 3^e et 4^e pages:***Une lettre au Conseil des Etats des grandes organisations féminines suisses.**L'antiféminisme en Grèce.**Nouvelles de diverses Sociétés.***En feuilleton:***Glâné dans la presse.**Publications reçues.***AVIS IMPORTANT**

Nous informons tous ceux de nos abonnés, anciens et nouveaux, qui ne sont pas encore acquittés du versement de leur abonnement pour 1936, ou ne nous ont pas retourné le journal envoyé à l'essai, que nous prendrons prochainement le remboursement postal le montant de cet abonnement, frais en plus.

Et nous insistons tout spécialement, en ces temps difficiles où les femmes doivent grouper leurs efforts, pour que toutes celles qui peuvent mettre de côté 42 cent. par mois (prix de l'abonnement à notre journal) veuillent bien nous soutenir de leur appui. Merci!
LE « MOUVEMENT FÉMINISTE »

De l'éducation des filles

Le Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne a été complètement réorganisé, ces dernières années, de façon à répondre aux exigences actuelles et à préparer mieux les futures femmes à leurs tâches multiples. C'est ainsi qu'ont été créées trois sections, l'une se terminant par le baccalauréat et donnant accès aux facultés universitaires, la deuxième, pédagogique, conduisant à l'enseignement, mais pas à l'enseignement secondaire officiel, lequel réclame un titre universitaire, et la troisième, appelée section de culture générale, à laquelle M. Louis Meylan voue tous ses soins. Cette section entend préparer les jeunes filles à de multiples tâches pratiques, non seulement à la tenue du foyer et à l'éducation des enfants, mais aux tâches sociales qui s'ouvrent de plus en plus aux femmes. C'est dire que son programme est essentiellement pratique, qu'il comprend, à côté d'une culture aussi générale que possible, toutes les choses de la vie courante que doit savoir une femme.

Depuis quelque temps, M. Meylan consacre son discours des promotions et son discours de la séance des concours à faire connaître cette section « d'humanités féminines », à en montrer le développement. Il a fait une constatation, qui a été pour lui un très grand encouragement: il s'est aperçu que sa volonté d'initier plus spécialement les élèves à certaines activités pratiques, de développer en elles un certain savoir-faire, pour les aider à se débrouiller dans la vie, coïncide de la façon la plus significative avec les directives élaborées par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, dont une de ses collaboratrices lui avait communiqué le texte. Et M. Meylan a consacré la fin de son discours du 21 décembre 1935 à un parallèle entre les recommandations de la Commission d'éducation et ses intentions de directeur de gymnase.

Cette rencontre entre le travail de la Commission d'éducation de l'Alliance et le travail consciencieux, volontaire et soucieux des réalités accompli par M. Meylan apporte aux féministes un précieux encouragement.

S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

A travail légal, salaire inégal

Les *Informations sociales* de B. I. T. publient un tableau très intéressant des salaires comparés des hommes et des femmes en Pologne, suivant les différentes catégories de professions. Nous le reproduisons ci-après (le chiffre des traitements masculins étant égal à 100):

Institutrices	101
Médecins ayant un emploi fixe	82
Comptables et aide-comptables	79
Professeurs (enseignement secondaire)	77
Employées de bureau	74
Infirmières	63
Pharmaciennes	62
Postes de direction	57
Professions techniques	57
Vendeuses	52

A propos d'un jugement

Les faits.

Madeleine D., cinq ans, habitant les Petites-Crosettes, près de La Chaux-de-Fonds, était privée de nourriture par ses parents et ressemblait à un cadavre; quand il faisait beau temps, on la retenait à la maison; en cas de pluie, on la mettait à la rue. Interdiction de jouer avec d'autres enfants. Elle vivait dans l'angoisse, terrorisée, et se précipitait sur les « rongeurs » de pommes, qu'elle trouvait dans la rue. Pour la punir de peccadilles, on l'obligeait à courir pieds nus, autour de la table, pendant une heure, et si elle s'arrêtait, elle recevait, déshabillée, le jet d'eau glacé du robinet. Dévorée par la vermine et habillée de loques, elle était l'enfant martyre d'un père et d'une mère qui traitaient leurs quatre autres enfants avec égard et patience.

La petite avait eu le tort de naître à un moment où le père et la mère vivaient séparés depuis un certain nombre de mois. Cependant, on dit que celui dont elle n'était pas la fille était un peu moins cruel que la mère.

Dénonciations des voisins. Je pense que, comme presque toujours, la dénonciation à été tardive, parce qu'on ne veut pas se créer « des histoires ». L'autorité tutélaire, saisie de l'affaire, ordonna une enquête faite par son inspectrice, et, les faits reconnus exacts, Madeleine fut enlevée à ses indignes parents, qui se virent déchus de la puissance paternelle, et conduite à l'Asile des Verrières, où le médecin constata de nombreuses



Les femmes et les livres

Pearl Buck

Issue d'une famille américaine de pionniers-missionnaires, Pearl Buck, dont l'œuvre littéraire était totalement ignorée des lecteurs français, il y a cinq ou six ans, nous apparaît aujourd'hui comme un écrivain hors ligne.

Elle nous parle de la Chine parce que ce pays est celui qu'elle connaît le mieux; elle partage la vie du peuple chinois, et elle pense en chinois. Les premiers mots qu'elle bredouilla furent des mots chinois; elle but le lait d'une nourrice jaune, elle fut élevée par elle, alors que ses parents vaguaient à leur œuvre missionnaire d'un bout à l'autre de la province. L'anglais ne fut pas, pour elle, la langue maternelle, mais la langue acquise, et il fallut beaucoup de temps à l'enfant pour se figurer qu'elle n'était pas une petite Chinoise, et pour établir une différence entre les deux visages chéris qui se penchèrent sur ses premières années, celui de sa mère blanche et celui de sa nourrice jaune.

Cet immense pays de Chine, si peu connu

à fond par ceux qui le visitent en passants et en curieux, pour en parler ensuite le mieux qu'ils peuvent, Pearl Buck le vit, l'étudia, le connut et l'aima non pas du dehors, mais bien du dedans, et elle nous ouvre enfin la porte si lente à s'entre-bâiller du pays jaune.

Pearl Buck, Américaine de la Chine, fille d'apôtres et apôtre elle-même, — bien qu'elle se défende d'avoir le sens missionnaire, — nous apporte un monde nouveau comme on présente là-bas un bol de thé, entre de petites mains délicates et pieuses. Chez ses héros, nous retrouvons des semblables, et aussi, ainsi que l'écrivit le préfacier d'une de ses œuvres, « la vieille Chine des antiques familles, les maisons patriciennes, les « dames de cent générations » cloîtrées au fond des cours, dans leurs robes de brocart et de satin brodées, subtiles comme des poèmes, avec leurs fards, leurs joues peintes, leurs ongles laqués, leurs gestes traditionnels, leur beauté stylisée, et qui, sous tant de noblesse et de contrainte, dissimulent des cœurs douloureux d'épouses trahies et de mères affligées... »

Née en 1892, aux Etats-Unis, à Hillsboro, en Virginie occidentale, durant un séjour de vacances qu'y faisaient ses parents, l'enfant fut ramenée à l'âge de quatre mois à Chinkang, au bord de la rivière Yangtsé, et à l'exception de deux années d'études dans un collège américain et de quelques voyages dans son pays d'origine, elle a vécu toute sa vie en Chine, s'y est mariée avec un jeune Américain, et a passé les premières années de sa vie conjugale dans une ville du Nord où elle était la seule blanche. Elle y connut les inonda-

tions, les famines et la guerre, et voyagea en des lieux où jamais n'avait pénétré une femme de sa race. Puis son mari fut nommé professeur d'économie rurale à l'Université de Nanking, et, durant dix années, elle y observa la nation en révolution, la disparition des coutumes millénaires, et l'avènement d'un monde nouveau. C'est le temps où s'introduisent pélemêle les idées occidentales et les machines américaines, les philosophes du XVIII^e siècle français et les avions, Karl Marx et les cinémas, les autos Ford et le complet-veston.

Toute jeune fille déjà, Pearl Buck écrivait de courtes nouvelles que sa mère envoyait à l'éditeur d'un journal anglais paraissant à Shanghai pour la page des enfants. Elle eut de tout temps l'impression très nette qu'elle deviendrait un écrivain, mais la direction de son ménage, l'éducation de ses enfants et le soin de ses vieux parents, joints à sa collaboration avec son mari et aux cours de littérature anglaise qu'elle donnait à l'Université de Nanking, — toujours vêtue à la chinoise, — absorbaient si bien son temps qu'elle n'arrivait pas à prendre la plume. Elle avait trente ans quand elle trouva enfin le loisir d'envoyer à des journaux de la copie qui fut remarquée.

En 1925, Mrs. Buck s'en fut en congé en Amérique et en profita pour passer une licence en littérature; elle obtint aussi un prix littéraire pour un travail sur la Chine et l'Occident. Sur le bateau qui la ramenait chez elle, Pearl Buck écrivit un roman intitulé *East Wind, West Wind*, c'est-à-dire en français *Vent d'est et Vent d'ouest*. Un autre roman, *Good Earth (La bonne terre)* fut



Cliché Mouvement Féministe

Pearl BUCK

publié en 1931 et figura bientôt parmi les livres les plus appréciés: il battit le record de vente de *Quo Vadis* trente-cinq ans auparavant. *Good Earth* retrace les travaux et les jours de ces infortunés paysans chinois, leur âpre et minutieux labeur, leurs misères les plus sordides et leurs humbles bon-

ecchymoses, ainsi qu'une plaie provenant d'une brûlure.

Devant Thémis.

Signalons tout d'abord un grave défaut de notre Code pénal neuchâtelois: le juge d'instruction, la Sûreté, le Tribunal peuvent être parfaitement au courant de cas iniques de martyres d'enfants, mais sont impuissants pour sévir tant qu'une plainte n'a pas été déposée.

Les deux bourreaux, le père et la mère, paraissent tout récemment devant le tribunal de La Chaux-de-Fonds, — un tribunal presque désarmé, puisqu'il n'a pu infliger que 20 francs d'amende et un blâme public à chacun de ces monstres. Pourquoi cette condamnation dérisoire?

Parce que les bizarreries de notre Code pénal ne permettaient pas au tribunal d'envisager une peine plus sévère. L'article 208, dont il a été fait application, est ainsi conçu:

« Le père, la mère, ou tout autre ascendant, le beau-père, le tuteur qui, abusant de son pouvoir, se livre à des excès contre des enfants mineurs soumis à son autorité, sera puni d'une réprimande prononcée en séance publique du Tribunal, et, s'il y a lieu, de l'amende jusqu'à 100 fr. »

De l'amende jusqu'à 100 fr... Alors, pourquoi la condamnation à 20 fr.? Le père de l'enfant maltraité n'ayant que son indemnité de chômage pour nourrir sa femme et ses quatre autres enfants, une amende plus forte eût littéralement enlevé le pain de la bouche des enfants, et, d'autre part, les actes des parents n'avaient pas l'extrême gravité prévue par la loi... Cette explication a été donnée dans notre presse, et, de ce qu'elle vaut, je vous laisse juges.

La révolte de la conscience publique.

« Comment se peut-il, s'est écrié chacun, que notre justice soit si mal armée devant des cas pareils? Comment admettre que le Code pénal prévoie une peine plus grande pour celui qui martyrise un animal que pour celui qui martyrise une petiotte? Car l'article 212 dit: Celui qui, publiquement, ou de manière à causer du scandale, exerce des actes de cruauté et de fureur brutale envers des animaux, sera puni de l'amende jusqu'à fr. 100.— ou de prison jusqu'à 15 jours. »

Les dix premiers mots de cet article 214 semblent autoriser tout individu à martyriser des animaux, moyennant qu'il ne cause aucun scandale public. De plus, l'application faite l'autre jour de l'article 208, autorise tout individu à terroriser son enfant et à annihilier ses facultés, tant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'article 314 de notre même Code qui punit les coups et blessures portés volontairement et nuisant à la santé d'autrui.

Des femmes réagissent publiquement.

Une lettre ouverte à la presse, en date du 15 janvier 1936, a été envoyée à tous les journaux du canton de Neuchâtel. Voici son texte:

Les femmes suffragistes du canton, émuës de l'insuffisance des peines que prévoient les dispositions de notre vieille loi de 1891 (art. 208 du C. P.),

Condamnant les parents indignes qui martyrisent leurs enfants,

S'associent à la révolte de l'opinion publique, Font remarquer la disproportion de ces peines légères avec celles, plus lourdes, punissant les mauvais traitements envers les animaux,

Demandent que la question de la révision de l'art. 208 du C. P. dans le sens d'une con-

sidérable aggravation de la peine, soit présentée au Grand Conseil dans le plus bref délai possible.

Au nom du Comité cantonal neuchâtelois de l'Association pour le Suffrage féminin:

La Présidente: L. CHALLANDES.

La Secrétaire: H. MONNIER.

Une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes a été envoyée à la même date au chef du Département de justice de notre canton et aux présidents de tous les partis politiques cantonaux.

Jeanne VUILLIOMENET.

Le service obligatoire des femmes en Allemagne

Le « Führer » du travail du Reich, M. Hierl, s'occupe, dans son message du nouvel an, du service du travail des femmes, auquel la nouvelle année 1936 donnera, d'après ses dires, son développement décisif.

Par les lois du service de travail déjà existantes, le service de travail obligatoire pour la jeunesse féminine serait déjà fixé; donc, le service de travail volontaire existant jusqu'ici ne signifierait qu'une préparation et un premier degré du service de travail obligatoire général des femmes. Pour cette raison on séparerait l'institution du service de travail féminin volontaire de la « Reichsanstalt » (Bureau du Reich), et l'organisation du service de travail féminin volontaire se ferait dès lors sous l'aspect du service futur obligatoire. E. K.

Le Service social parisien de l'enfance

Ce service parisien s'est occupé cette dernière année de plus d'un millier de familles, et a, d'autre part, la responsabilité de 72 enfants rendus à leur famille en liberté surveillée. Son but est un travail de rééducation permettant de « récupérer » les individus dont les tares ne sont pas complètement incurables.

La mentalité générale vis-à-vis de l'enfance malheureuse a beaucoup évolué pendant ces dernières années. On commence à se rendre compte de l'intérêt qu'il y a à préserver l'enfant par une bonne éducation avant qu'il ne tombe malade ou ne devienne délinquant. Le dépistage des enfants en danger dès leur tout jeune âge est certainement une des actions sociales les plus nécessaires et les plus fructueuses aussi. Toutefois la préservation morale, psychique et morale de l'enfant et de l'adolescent n'est pas encore organisée. L'action que fait actuellement le Service social du département de la Seine devrait être établie partout sur des bases légales, et l'argent nécessaire ne devrait pas dépendre uniquement de dons charitables toujours précaires.

Le Foyer de Soutiens ne se contente pas d'abriter les pupilles du Service social pendant une période d'observation, mais il garde aussi les cas difficiles pour une période de rééducation. Il peut recevoir 45 élèves, et avait, à la date de juillet 1934, 6 filles et 14 garçons en observation, 10 filles et 7 garçons en rééducation. Les classes sont mixtes; les groupes d'observation sont réunis dans une classe de sondage, où



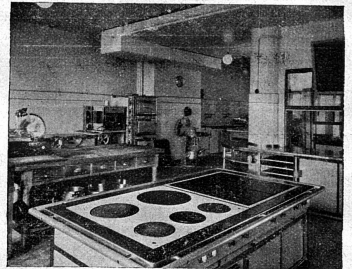
Cliché Le Carillon Service aimable, malgré la suppression des pourboires

« Le Carillon »

« Le Carillon » restaurant-café sans alcool, récemment inauguré à Lausanne, est dû à l'initiative et au savoir-faire de la Société des Femmes abstinences, présidée par Mme Gillabert-Randin.

La cuisine électrique remarquablement installée en sous-sol, les salles de consommation accueillantes, claires, gaies et coquettes, l'échelle des prix modiques des repas,

d'autre part excellents, l'organisation financière impeccable: tout ceci fait grand honneur aux dons féminins d'organisation et de méthode. Après l'essor pris en Suisse allemande par des restaurants de cet ordre, il était temps que la Suisse romande s'engageât à son tour dans cette voie, et l'on peut féliciter chaleureusement les abstinences vaudoises pour cette initiative.



Cliché Le Carillon Une cuisine électrique modèle



Cliché Le Carillon

„A table! et bon appétit!“



Cliché Le Carillon

tion de savoir s'ils seront lus ou non. Je regrette de dire que je suis une de ces créatures infortunées qui ne fonctionnent complètement que si elle écrit, a écrit, ou va écrire ».

Quoi qu'en dise Mrs. Buck, et bien qu'elle semble accorder peu de valeur sociale à son œuvre, le lecteur admire sans réserves sa sensibilité, sa distinction d'esprit, ce souffle de tragédie antique qui passe dans ses livres et ses efforts pour faire comprendre la grande fraternité des races.

L'œuvre complète de Parl Buck compte donc à ce jour les livres suivants: East Wind, Good Earth, Sons, The Young Revolutionist, The first Wife, et Mother. N'ont été traduits en français que East Wind, West Wind (Vent d'est et vent d'ouest), Mother (La Mère); et The first Wife (La première femme de Huan), à ma connaissance du moins.

Vent d'est et vent d'ouest expose le conflit inévitable entre la vieille et la jeune Chine. Une Chinoise de haute condition, élevée dans l'attachement aux traditions, dans le culte des ancêtres et sous l'autorité sans réplique du père et de la mère, est donnée en mariage à un jeune médecin de sa race qui a vécu douze ans dans des collèges et dans des milieux intellectuels d'Amérique, et est aussi éloigné de sa jeune épouse que les croyances de la Chine ancienne le sont des idées nouvelles qui ont pénétré dans les familles les plus traditionalistes, et en ont bouleversé

l'ordre millénaire. La jeune Chinoise ne plaît pas à son mari qui n'a vu son visage à découvert que le soir du mariage. Elle crie son angoisse à Pearl Buck, qu'elle appelle « sa sœur » en une série de lettres émouvantes. Tout ce que sa mère lui a appris ne lui sert de rien pour conquérir l'amour de son mari qui la fuit. Elle ne le comprend pas. Pour elle, l'Occidental est un barbare qui ne vient en Chine que pour y apprendre la civilisation; l'empire du Milieu est véritablement le centre puissant de l'univers, la science occidentale n'est que magie... L'appariement à l'europpéenne où l'a conduite son mari pour la soustraire aux influences familiales lui paraît horrible; les pieds non déformés lui semblent abominables et à peine peut-elle croire que les peuples occidentaux ont les trois mêmes lumières du ciel que les Chinois, c'est-à-dire, le soleil, la lune et les étoiles. Les habitudes de son mari la consternent: il se montre avec elle dans la rue, il s'efface pour la laisser passer une porte, il la sert la première et il ne veut pas qu'elle soit la servante de sa belle-mère, comme l'exigent pourtant les usages.

Quand enfin l'éveil de l'esprit de la jeune femme commence à intéresser le médecin, quand elle a débandé ses pieds et appris à se mouvoir rapidement tout en conservant sa grâce de fleur de serre, lorsqu'elle suit les idées de son mari, celui-ci se prend à l'aimer, et le livre s'achève sur la vision du jeune couple penché sur l'enfant.

Ma sœur! Il est ici, mon fils est là! Il repose enfin dans le creux de mon bras, et ses cheveux

Nouvelle attaque contre le droit au travail de la femme

Aux Chambres fédérales

(Suite de la 1^{re} page.)

Heureusement que nos grandes organisations féminines veillaient au grain. Immédiatement, la « Commission de lutte contre les effets de la crise », qui, sous un titre long d'une aune, a pris en main la défense du droit au travail de la femme, a préparé une requête au Conseil des Etats, devant lequel allait passer maintenant cet amendement, requête dont on trouvera le texte ci-après, et qu'ont signée avec elle l'Alliance nationale et l'Association suisse pour le Suffrage. Celle-ci a encore travaillé à rendre cette démarche plus effective en demandant à ses Sections affi-

heurs. La suite de Good Earth fut Sons (les Fils) dont on a dit que c'était une des œuvres durables de notre époque.

Entre temps, vers 1927, la famille Buck échappa par miracle, de l'épaisseur d'un cheveu, au sort des étrangers massacrés à Nanking par les bandes communistes. J'ai vécu, a écrit Paul Buck, l'étrange et terrible expérience d'être exposée à mourir à cause de ma couleur. Rien, rien de ce que j'aurais pu faire ne m'aurait sauvée, car je ne pouvais dissimuler ma race... La seule raison d'avoir échappé au massacre a été que certains hommes d'une autre race que la mienne connaissaient mon réel moi, toute couleur mise à part, et ont risqué leur propre vie pour me sauver ». Après une année passée au Japon et à Shanghai, les Buck revinrent à Nanking pour y trouver leur maison détruite par le feu.

Un nouveau roman, Mother (La mère) eut un succès étourdissant. Son auteur se voua ensuite à la traduction d'un des livres chinois les plus fameux, qu'elle publia sur le titre All Men are Brothers (Tous les hommes sont frères). Elle a écrit un jour: « Je ne considère pas qu'écrire ou lire des romans soit parmi les nécessités de la vie. Des milliers de gens, en Chine du moins, vivent intelligemment et joyeusement sans lire des romans et certes sans en écrire et je les admire, et je les respecte et, à certains moments, les envie. Car je vous confesse que je suis une étrange créature... en vérité, je ne peux être heureuse sans écrire des romans et cela tout à fait en dehors de la ques-

sont noirs comme l'ébène... Mon trésor d'homme-enfant!...

Mon mari entra. Il s'approcha et tendit les bras. Mon cœur bondit. Mon époux réclamait la vieille coutume de la présentation.

Je pris mon fils et le plaçai dans les bras de son père. Je le lui présentai en ces termes: — Mon cher seigneur, voici ton fils, ton premier-né. Prends-le, ta femme te le donne.

Il me regarda au fond des yeux. Je détaillais de l'ardente lueur de ce regard. Il se pencha plus près de moi, il parla:

— Je te le rends. Il est à nous (sa voix était basse, les mots descendaient comme des gouttes d'argent); je le partage avec toi. Je suis ton époux qui t'aime.

(A suivre.)

JEANNE VUILLIOMENET.



Glané dans la presse...

La gaieté de ma sœur-poète

Nous avons retrouvé avec grand plaisir dans l'Union, Bulletin des fonctionnaires de la S.d.N. et du B. I. T., la page charmante que Mme Bachofen-Albaret a consacrée à ses souvenirs d'enfance et à sa sœur poète, Mme Cuchet-Albaret, membre du Comité de notre journal. Nos lecteurs auront le même plaisir que nous à lire ici des fragments de cette page.

... Ce n'était pas une gaieté bruyante faite de

1 Chez Methuen, Londres. — 2 idem. — 3 id. — 4 id. — 5 Editions Tauschnitz, Leipzig. — 6 Librairie Stock, Paris; 15 fr. franç. — 7 id., 8 Librairie Stock, Paris; 15 fr. franç. — 9 id., id.